

Solvay émet avec succès un emprunt obligataire inaugural de premier rang libellé en dollars américains pour un montant de 1,6 milliard de dollars

Bruxelles, 1^{er} décembre 2015, 08:30 --- Solvay annonce qu'il vient de fixer le prix de deux tranches d'émissions obligataires de premier rang libellées en dollars américains pour un montant principal combiné de 1,6 milliard de dollars. Ces obligations sont émises par Solvay Finance (America), LLC, et garanties par Solvay SA. Elles serviront à financer en partie l'acquisition prévue de la société américaine Cytec. Cette émission obligataire comprend :

- Une première tranche obligataire pour un montant principal de 800 millions de dollars, venant à échéance en décembre 2020, dont le coupon annuel est de 3,40%, payable en deux fois.
- Une deuxième tranche obligataire d'un montant principal de 800 millions de dollars, venant à échéance en décembre 2025, dont le coupon annuel est de 4,45%, payable en deux fois.

Cette émission obligataire devrait être finalisée le 3 décembre 2015.

Le 28 juillet 2015, Solvay a signé un accord définitif avec la société américaine Cytec pour acquérir 100% de son capital pour une valeur de 75,25 dollars par action en numéraire. L'acquisition a été approuvée par les actionnaires de Cytec le 24 novembre dernier. Elle reste soumise aux conditions habituelles de clôture, y compris les autorisations réglementaires. La clôture de cette opération devrait intervenir avant la fin de l'année.

Cette opération s'intègre dans la continuité des récentes émissions obligataires de premier rang et hybrides libellées en euros pour un montant principal combiné de 3,25 milliards d'euros, qui devraient être finalisées le 2 décembre 2015. Afin de compléter le financement à long terme du projet d'acquisition de Cytec, Solvay a également prévu de lancer une augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros avec droits de souscription.

* * * * *

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel que amendé, et ne peuvent être offerts, exercés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants américains sans enregistrement ou exemption applicable de l'obligation d'enregistrement. Il n'y a aucune intention d'enregistrer une partie de l'offre aux États-Unis ni d'y faire une offre publique de titres.

L'émission, l'exercice ou la vente de titres dans le cadre de cette offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. La Société décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

L'information contenue dans ce document ne constitue pas, ni fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres mentionnés dans la présente, dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

.../...

Ce communiqué de presse est également disponible en français. - Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.

La Société n'a autorisé aucune offre de titres au public dans n'importe quel Etat membre de l'Espace économique européen. En ce qui concerne chaque Etat membre de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun considéré un «Etat membre pertinent»), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise afin de faire une offre publique de titres nécessitant la publication d'un prospectus dans quelconque Etat membre pertinent. En conséquence, les titres ne peuvent être offerts dans les Etats membres pertinents (a) qu'à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini à l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus; ou (b) que dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus. Dans le cadre du présent paragraphe, l'expression «offre de titres au public», signifie que la communication, sous n'importe quelle forme ou moyen, d'information suffisante sur les conditions de l'offre et les titres à offrir, de façon à permettre à un investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire des titres, étant entendu que ceci peut être modifié dans l'Etat membre par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat membre. L'expression «Directive Prospectus» signifie la Directive 2003/71/CE (et ses modifications, y compris la directive amendée 2010 PD, dans la mesure où celle-ci a été implémentée dans l'Etat membre pertinent) et inclut toute mesure de transposition dans l'Etat membre pertinent. L'expression «Directive amendée 2010 PD» signifie la Directive 2010/73/UE.

Ce communiqué est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) au Royaume-Uni, aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, visées par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé (considéré l'«Ordre»), ou qui sont des entités à valeur nette élevée, et à d'autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, tel que visées par l'article 49(2) de l'Ordre (toutes ces personnes étant désignées comme les «Personnes habilitées»). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne sera que disponible pour, et ne sera qu'engagé avec des personnes habilitées. Toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit ni agir ni se fonder sur ce document ou sur son contenu.

 [SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER @SOLVAYGROUP](#)

Groupe chimique international, [SOLVAY](#) accompagne l'industrie dans la recherche et la mise en œuvre de solutions toujours plus responsables et créatrices de valeur. Il réalise 90% de son chiffre d'affaires dans des activités où il figure parmi les trois premiers groupes mondiaux. Ses produits servent de nombreux marchés, l'énergie et l'environnement, l'automobile et l'aéronautique, l'électricité et l'électronique, afin d'améliorer la performance des clients et la qualité de vie des consommateurs. Le Groupe, dont le siège se trouve à Bruxelles, emploie environ 26 000 personnes dans 52 pays, et a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros en 2014. Solvay SA ([SOLB.BE](#)) est coté à la bourse [EURONEXT](#) de Bruxelles et de Paris (Bloomberg : [SOLB.BB](#) – Reuters : [SOLB.BR](#)).

[Lamia Narcisse](#)
Media Relations
+33 1 53 56 59 62

[Caroline Jacobs](#)
Media Relations
+32 2 264 1530

[Maria Alcon](#)
Investor Relations
+32 2 264 1984

[Geoffroy Raskin](#)
Investor Relations
+32 2 264 1540

[Bisser Alexandrov](#)
Investor Relations
+32 2 264 3687

Ce communiqué de presse est également disponible en français. - Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.